



Mornant, le 23 octobre 2019

VALORIPOLIS chez EM2C

14, Chemin de la Plaine
69390 VOURLES

A l'attention de Mr Yohann PATET

Nos réf : DN/MC 239.19

Monsieur le Directeur,

Objet : Extension ZAE
des Platières

Le projet d'extension de la zone d'activités économiques (ZAE) des Platières a été initié par les élus de la Copamo en réponse à plusieurs enjeux majeurs d'intérêt public et de développement du territoire :

P.J. :

- Courrier adressé le 24 septembre 2019 par le président du Département du Rhône

- Motion « Mobilité » adressée en Préfecture le 26 septembre 2019

- Documents de travail du 8 octobre 2019 relatifs à la stratégie de développement des modes doux sur la Copamo

- Créer des emplois sur la Copamo pour réduire les déplacements pendulaires importants et les émissions de gaz à effet de serre associées ;
- Développer une polarité agroalimentaire sur la ZAE des Platières afin de renforcer la chaîne de valeur agroalimentaire et offrir de nouveaux débouchés aux producteurs locaux, dans une logique de circuits courts ;
- Accompagner le développement des entreprises endogènes, dans le secteur de la métallurgie notamment, pour maintenir un tissu industriel et des emplois diversifiés sur le territoire.

La sélection du site de la ZAE des Platières pour accueillir ce projet de développement territorial se justifie par la spécificité du projet et par l'absence de solution alternative satisfaisante :

Dossier suivi par :

Delphine NAILLON,
Responsable du
Développement
Economique
d.naillon@
cc-paysmornantais.fr

- les entreprises implantées sur la Copamo expriment depuis plusieurs années des besoins de locaux plus grands et manifestent le souhait de rester dans le même bassin d'emplois afin de poursuivre leur développement. Or la Copamo et plus largement l'Ouest Lyonnais sont confrontés à une pénurie de fonciers destinés à l'activité économique. Le projet d'extension de la ZAE des Platières répond à cette lacune via des solutions d'implantation adaptées aux besoins de ces entreprises. Dans le cadre du projet d'extension, plus de la moitié des fonciers est réservée à des entreprises endogènes. Deux terrains sont notamment réservés pour accueillir l'extension d'entreprises présentes en limite de la ZAE existante.

**Secteur
Aménagement,
Développement et
Patrimoine**

Espace COPAMO
50 Avenue du Pays
Mornantais
69440 Mornant
Tél : 04 78 44 74 82
email : d.naillon@
cc-paysmornantais.fr

- le projet de renforcement de la filière agroalimentaire vise à créer des synergies et des partenariats étroits entre les différents acteurs de la chaîne de valeur, via leur regroupement au sein d'une même polarité. Le choix de la ZAE des Platières se justifie par la présence de têtes de réseaux sur la ZAE : la Sicoly (coopérative regroupant 150 producteurs locaux de fruits frais), la Dauphinoise (groupe coopératif proposant des services à près de 7 000 agriculteurs). L'objectif du projet est d'accueillir de nouvelles activités agroalimentaires qui ont manifesté le besoin de s'implanter à proximité immédiate de ces acteurs : une plateforme logistique de proximité, un atelier de transformation, une unité de valorisation des déchets alimentaires notamment.

- la Copamo travaille en étroite collaboration avec la Métropole de Lyon sur son Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui prévoit d'augmenter la part d'approvisionnement en produits agricoles locaux dans la restauration collective (cette part représente seulement 5 % d'approvisionnement dans un rayon de 50 km aujourd'hui). Le projet de polarité agroalimentaire sur la ZAE des Platières, inscrit dans le périmètre défini par la Métropole de Lyon, constitue ainsi un levier majeur dans l'atteinte des objectifs du PAT.

Ce projet est porté depuis plus de 10 ans par les élus de la Copamo en lien étroit avec les Maires des communes concernées et le SOL (Syndicat de l'Ouest Lyonnais) notamment. Cela a permis d'inscrire le projet d'extension de la ZAE dans les documents de planification : Le SCOT de l'Ouest Lyonnais, approuvé en 2011, prévoit en effet l'extension de la ZAE sur 39,4 ha, dont 50 % avant 2020; le PLU de Saint-Laurent d'Agny a été modifié en 2019 pour permettre l'extension Est de la ZAE ; une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité des PLU est en cours pour permettre l'extension Nord et Sud de la ZAE.

En parallèle, la Copamo a travaillé avec les entreprises locales rassemblées au sein du CERCL (Club des entreprises de la Région des Coteaux du Lyonnais), le monde agricole, les associations environnementales et Valoripolis. Ce qui a permis de définir :

- Le projet de développement économique du territoire traduit dans le SDE voté en 2018 ;
- Une stratégie de gestion foncière et d'implantation des entreprises permettant la mise en œuvre de ce projet économique, tout en garantissant la prise en compte des enjeux de préservation de l'environnement et de l'agriculture.

Ce travail partenarial s'est basé sur plusieurs études réalisées entre 2012 et 2019 :

- Un diagnostic économique a été réalisé en 2016 et complété en 2018 par la Copamo afin de permettre la définition du SDE.
- Des inventaires faune/flore et une étude agricole ont été réalisés par la Copamo entre 2012 et 2016 afin d'identifier les enjeux environnementaux et agricoles sur les secteurs d'extension envisagés pour la ZAE. Après concertation, ces études ont permis de cibler les fonciers pour les extensions. Plusieurs secteurs d'extension envisagés initialement ont ainsi été évités.
- Des études complémentaires ont ensuite été réalisées entre 2018 et 2019, dans le cadre du protocole partenarial signé entre la Copamo et Valoripolis. Ce protocole définit nos rôles respectifs dans le cadre du projet d'extension : partage des périmètres d'extension et des orientations d'aménagement, validation des projets d'implantation des entreprises par la Copamo, acquisition des terrains, mise en œuvre des procédures administratives, réalisation des travaux d'aménagement et vente des terrains par Valoripolis. Dans ce cadre, des inventaires faune/flore, des dossiers CNPN et une évaluation environnementale du projet d'extension ont été réalisés par Valoripolis. Cette évaluation environnementale s'est basée notamment sur une étude d'impact relative à l'économie agricole et sur une étude trafic.

L'étude trafic réalisée par Valoripolis a été partagée avec la Copamo, le Département du Rhône et le CERCL. Cette étude a mis en évidence la nécessité d'augmenter la capacité d'écoulement du réseau routier au niveau d'un point dur de circulation : le giratoire d'accès à la ZAE à l'intersection D342/D83. De plus, cette étude préconise la mise en œuvre de mesures permettant d'agir sur les comportements, pour accompagner le report modal notamment.

Le président du Département du Rhône m'a assuré de son concours pour mener à bien le projet de développement économique. Il m'a indiqué que sa contribution pourrait consister à assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la voirie départementale dans le cadre du redimensionnement du giratoire D342/D83 et à prendre en charge une partie de leur financement (cf. courrier en annexe 1).

Par la présente, je vous informe également des mesures prévues à ce jour par la Copamo pour maîtriser les impacts sur la circulation dans le cadre du projet d'extension des Platières :

- La Copamo réfléchit à la mise en place d'un Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE) sur le secteur de la ZAE, en lien avec le CERCL et Valoripolis. L'objectif est d'organiser l'expérimentation et la mise en œuvre des mesures préconisées dans l'étude trafic, à l'échelle pertinente, en associant dès l'amont le CERCL et ses adhérents.
- La Copamo œuvre également en partenariat avec la CCVG à l'amélioration des solutions de mobilité sur le territoire. En ce sens, une motion « Mobilité » a été votée au Conseil Communautaire du 24 septembre 2019 et adressée en Préfecture le 26 septembre suivant. Celle-ci propose différents axes de travail avec pour objectif de favoriser le développement de nouvelles formes de mobilité. Par exemple, la Copamo souhaiterait la création d'un site propre et la mise en place d'une ligne express de transport en commun sur la RD 342 entre la ZAE et l'A450 (cf. motion en annexe 2).
- La Copamo poursuit son investissement en faveur de la mobilité active, en particulier du vélo, afin d'améliorer les connexions cyclables entre les communes de Saint-Laurent d'Agnay, Mornant, Taluyers et les zones d'activité des Platières et de la Ronze. L'objectif est de permettre aux salariés du secteur de pouvoir effectuer les trajets domicile/travail en vélo de façon sécurisée (cf. documents de travail en annexe 3).

Le travail partenarial initié par la Copamo, Valoripolis et les acteurs du territoire dans le cadre du projet d'extension des Platières permet ainsi de créer les conditions favorables à l'accueil et la croissance des entreprises, tout en permettant de maîtriser les impacts du projet sur l'environnement, l'agriculture et les déplacements.

Mes services restent à votre disposition pour apporter tout élément utile à votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Thierry BADEL
Président



